

Présentation

Rattaché à l'hôpital Intercommunal de Neuville/Fontaines, l'institut de formation Simon Rousseau est situé dans des locaux rénovés au sein d'un parc avec de grands espaces verts et un parking.

Promotion

44 places autorisées

- Parcours complet
- Bac pro SAPAT/ASSP
- VAE
- Parcours partiels

Encadrée par une équipe pédagogique.

Matériel

- matériel de simulation
- salle multimédia
- salle de TP Pratique

Pour vous inscrire, retirez un dossier d'inscription sur le site

www.centredeformation-simonrousseau.fr
www.hopital-neuville.fr

Calendrier 2019

Début des inscriptions

Mercredi 12 décembre 2019

Clôture des inscriptions

Lundi 4 Mars 2019

Epreuves d'admissibilité

Samedi 16 Mars 2019 (matin)

Epreuves d'admission

De mars à avril 2019

Affichage des résultats d'admissibilité

Vendredi 29 mars 2019 à 16h

Affichage des résultats des épreuves d'admission et des épreuves de sélection

Vendredi 26 Avril 2019 à 16h

Accès au Centre de Formation

En train

TER Lyon/Macon
Gare de Collonges au Mont d'Or

En bus

Lignes 40 - 70 - 77
Ligne 43 (Collonges au Mont d'Or)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Datadock



Centre de Formation

SIMON

ROUSSEAU

Formations initiales et continues



Diplôme d'Etat Aide-Soignant

CENTRE DE FORMATION
SIMON ROUSSEAU

1 Avenue Simon Rousseau
69270 FONTAINES SUR SAONE

Contacts

- Administratif : 04 72 00 10 35
ifas@chg-neuville.fr
- Pédagogique : 04 78 43 31 85
secretariat-ifas@chg-neuville.fr

CENTRE DE FORMATION SIMON ROUSSEAU

Le métier d'aide-soignant

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement, un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Les activités de l'aide-soignant

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- Aider l'infirmière à la réalisation des soins
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- Entretenir le matériel de soin
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- Accueillir et accompagner les stagiaires en formation

La formation

L'ensemble de la formation se déroule en 41 semaines (1 435h) réparties comme suit :

- 17 semaines (595h) d'enseignement théorique
 - 24 semaines (840h) de stages
 - 3 semaines de congés
- sur une base de 7h/jour

Enseignement théorique

Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines soit 140 heures)

Module 2 - L'état clinique d'une personne (2 semaines soit 70 heures)

Modules 3 - Les soins (5 semaines soit 175 heures)

Modules 4 - L'ergonomie (1 semaine soit 35 heures)

Modules 5 - Relation, communication (2 semaines soit 70 heures)

Modules 6 - Hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine soit 35 heures)

Module 7 - Transmission des informations (1 semaine soit 35 heures)

Module 8 - Organisation du travail (1 semaine soit 35 heures)

Stages

Au nombre de 6, leur durée respective est de 4 semaines chacun dans les spécialités suivantes : médecine, chirurgie, SSR, santé mentale, secteur extra hospitalier, stage optionnel.

Congés

- Période de Noël
- Période de Pâques

Les conditions d'admission

Age : 17 ans, au 31 décembre de l'année des épreuves.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

Sont dispensés :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Les Epreuves

Epreuves d'admissibilité (durée de 2h et noté sur 20)

A partir d'un texte de culture générale :

- Expliquer les idées principales d'un texte
- Commenter les aspects essentiels d'un sujet traité

Une série de 10 questions :

- 5 questions de biologie humaine
- 3 questions portant sur les 4 opérations numériques
- 2 questions de mathématique de conversion

Epreuves d'admission (noté sur 20)

Elles se divisent en 2 parties :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant.